



EMERGENCE

Dispositif d'Appui
en Prévention & Promotion
de la Santé

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La démarche d'évaluation d'une action santé ou social

- ATELIER DÉCOUVERTE -

Jeudi 23 novembre 2021 de 13h30 à 16h30 - SAINT-ETIENNE

L'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes vous propose un atelier découverte pour vous familiariser avec la démarche d'évaluation d'une action ou d'un projet du secteur de la santé ou du social. Cet atelier s'appuiera sur le guide pratique « L'évaluation en 7 étapes » réactualisé en 2020.



**L'ÉVALUATION
EN 7 ÉTAPES**
Guide pratique
pour l'évaluation des actions santé et social

OBJECTIFS DE L'ATELIER



- Découvrir les ressources sur l'évaluation proposées par Emergence (guide pratique et site internet notamment)
- Se familiariser avec le vocabulaire et les étapes d'une démarche d'évaluation d'une action
- Echanger sur ses pratiques et questionnements sur l'évaluation

PUBLICS



Professionnels ou bénévoles souhaitant évaluer leur action du secteur santé ou social

INTERVENANTES



Lucie Pelosse : Chargée de projets - Référente Evaluation à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Ingrid Bruyère, chargée de projets à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, délégation Loire

LIEU



A DÉFINIR,
DANS L'AGGLOMÉRATION STÉPHANOISE

INSCRIPTION

en ligne avant le **15 novembre 2021** [ici](#)

*Atelier gratuit sur financement de
l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes*

Renseignements administratifs : Béatrice CHAZALON - beatrice.chazalon@ireps-ara.org / Tél. 04.77.32.33.20

Renseignements pédagogiques : Ingrid BRUYERE - ingrid.bruyere@ireps-ara.org / Tél. 04.77.32.30.38

Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant.



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161 00046 -N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

Soutien



L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum. Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement. Pour exercer ces droits, contactez l'IREPS ARA. Plus d'informations sur [le site de l'IREPS ARA à la rubrique Mentions légales.](#)